

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 AVRIL 2008**

Délibération
n° 2008.04.067

**Désignation des
délégués
communautaires à
la société locale
d'exploitation du
câble du Grand
Angoulême –
Canal 16**

LE CINQ AVRIL DEUX MILLE HUIT à 09h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Catherine DEBOEVERE, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA SOCIETE LOCALE D'EXPLOITATION
DU CABLE DU GRAND ANGOULEME - CANAL 16**

La société locale d'exploitation du câble du grand Angoulême a pour objet d'assurer l'exploitation du service câblé sur l'agglomération.

La répartition du capital social et des sièges du conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
ComAGA	1 251	50,04 %	19 077,75 €	6
<u>NC NUMERICABLE :</u>				
Siège social	834	33,36 %	12 718,50 €	2
Région Sud-Ouest	1	0,04 %	15,25 €	
Caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud Ouest	150	6 %	2 287,50 €	
ATLANTEL	125	5 %	1 906,25 €	1
S.A.E.M. des Transports du Grand Angoulême	113	4,52 %	1 723,25 €	1
Crédit Mutuel Agence de La Madeleine	25	1 %	381,25 €	
Syndicat Mixte du Pôle Image	1	0,04 %	15,25 €	1
TOTAL	2 500	100 %	38 125 €	11

Conformément aux statuts de ladite société, six délégués communautaires doivent donc être désignés pour représenter la ComAGA au conseil d'administration.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER :

MM. Didier LOUIS
François ELIE
Jean-Claude BESSE

Simon DEFORGE
Jean-Claude BEAUCHAUD
Mme Françoise LAMANT

pour représenter la ComAGA au conseil d'administration de la société locale d'exploitation du câble du grand Angoulême.

DE DESIGNER M. Didier LOUIS comme représentant de la ComAGA à l'assemblée générale.

D'AUTORISER un des délégués représentant la ComAGA à exercer, le cas échéant, la fonction de Président de la SLEC - Canal 16.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 avril 2008	<u>Affiché le :</u> 10 avril 2008